

CPR-140609

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion extraordinaire du 9 juin 2014

13 h 30

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Matthieu LeBlanc

Patrick Maltais

Denis Roy

Lisa Roy

André Samson, président

Sid-Ahmed Selouani (à distance)

Céline Surette

Lynne Castonguay, secrétaire

Pascal Robichaud, registraire (à distance)

Personnes excusées : Shawn Beaulieu, Pierrette Fortin

Absence : Georges Semedo Cabral

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

Le nouveau président remercie les membres pour leur participation à cette réunion extraordinaire. Il indique qu'il est heureux de pouvoir contribuer aux travaux du Comité des programmes et remercie les gens pour leur confiance.

2. BUT DE LA CONVOCATION

Le président explique que la réunion est nécessaire en raison de certains points qui n'ont pas pu être examinés lors de la dernière réunion faute de temps.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts :

18.1 : Création du sigle de cours FSCI et de cinq nouveaux cours facultaires

18.2 : Remerciements

R : 01-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140528

5.1 **(5.1) Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)**

Aucun nouveau document.

5.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de chimie (doc. 43/13-14)**

Le président présente les grandes lignes des programmes reconfigurés en chimie. Le programme de 120 crédits (minimum) compte 96 crédits de formation fondamentale (66 crédits de la discipline principale et 30 crédits de la discipline connexe). Pour la formation générale (ou cours au choix), on compte 24 crédits.

Le Comité des programmes examine la demande de dérogation et accepte les explications. Le Comité note que les objectifs de formation générale sont atteints et que le programme compte 120 crédits.

Une discussion s'ensuit sur l'abolition des cours CHIM2033, CHIM3212 et CHIM4313. Un membre explique que le cours CHIM2033 est l'équivalent du nouveau cours FSCI2013, que le cours CHIM4313 n'est pas offert souvent faute de ressources et que les contenus de cours du cours CHIM3212 ont été intégrés dans d'autres cours de la discipline. Le Comité accepte ces explications.

Le Comité soulève quelques corrections à apporter au document avant la présentation au Sénat académique. Elles sont :

- Dans le formulaire CPR-1, au point 5, deuxième paragraphe, il faut supprimer le mot « et » pour lire « ... en chimie compte 66 crédits... »
- Dans le tableau de transition des cours CHIM, il faut noter que le cours CHIM3542 Analyse instrumentale II est l'équivalent du cours CHIM3532.

5.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de chimie (doc. 43/13-14)** (suite)

- Dans les feuilles de route des programmes reconfigurés, le Comité des programmes suggère que l'on ajoute une note au cours CHIM4083 qui indiquerait à l'étudiante ou à l'étudiant que la note « C » est une exigence minimale pour procéder à l'inscription au cours CHIM4093.

Le Comité note que la date d'entrée en vigueur dans la plupart des documents est juillet 2014. Malgré l'adoption des recommandations ci-dessous, l'entrée en vigueur aura lieu probablement en juillet 2015.

Les corrections peuvent être déposées au Secrétariat général.

R : 02-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie), Baccalauréat ès sciences (Majeure en chimie) et Mineure en chimie. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

R : 03-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en chimie, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : CHIM1113 Chimie générale IA; CHIM1114 Introduction à la chimie IA; CHIM1123 Chimie générale IIA; CHIM2223 Chimie inorganique I; CHIM2803 Éléments de chimie; CHIM3013 Chimie des eaux naturelles; CHIM3123 Chimie physique I; CHIM3143 Chimie physique II; CHIM3223 Chimie inorganique II; CHIM3283 Labo de chimie inorganique; CHIM3513 Analyse instrumentale I; CHIM3542 Analyse instrumentale II; CHIM3583 Laboratoire d'instrumentation; CHIM4013 Contaminants et santé humaine; CHIM4083 Initiation à la recherche I; CHIM4093 Initiation à la recherche II; CHIM4153 Cinétique avancée; CHIM4163 Chimie des polymères; et CHIM4182 Chimie physique expérimentale. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de chimie (doc. 43/13-14)** (suite)**R : 04-CPR-140609**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en chimie, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : CHIM1013 Chimie générale I; CHIM1014 Introduction à la chimie; CHIM1023 Chimie générale II; CHIM2072 Labo de techniques chimiques; CHIM2082 Labo de méthodes chimiques; CHIM2413 Chimie organique I; CHIM2423 Chimie organique II; CHIM2482 Labo de synthèses chimiques; CHIM2513 Intro à la chimie analytique; CHIM2582 Labo de chimie analytique; CHIM2613 Intro à la chimie organique; CHIM2633 Chimie organique IIA; CHIM2682 Labo de chimie organique I; CHIM3313 Analyses spectrales en chimie; CHIM3472 Labo de synthèses organiques; CHIM3733 Chimie industrielle; et CHIM4533 Aspects de chimie analytique. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en chimie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : CHIM1071 Labo de chimie générale I; CHIM1081 Labo de chimie générale II; CHIM1613 Éléments de la chimie humaine; CHIM2033 Chimie de l'environnement; CHIM2123 Intro à la chimie physique; CHIM2213 Intro à la chimie inorganique; CHIM3113 Cinétique chimique; CHIM3133 Polymères, colloïdes, surfaces; CHIM3182 Labo inorganique-physique; CHIM3212 Éléments représentatifs; CHIM3323 Chimie théorique/Spectroscopie; CHIM3482 Labo d'analyse instrumentale; CHIM3512 Analyse instrumentale; CHIM3532 Analyse inorganique; CHIM3582 Labo d'analyse inorganique; CHIM4096 Initiation à la recherche; CHIM4213 Éléments de transition; CHIM4313 Résonance magnétique nucléaire; et CHIM4592 Labo analytique avancée. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle CHIM. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

5.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de chimie (doc. 43/13-14)** (suite)**R : 07-CPR-140609**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences5.3 **(17) Cours mutuellement exclusifs (doc. 44/13-14)**

Le président présente le dossier en rappelant que, à la suite de l'adoption du nouveau règlement universitaire sur les cours mutuellement exclusifs, plusieurs cours ont été identifiés afin d'établir la liste de cours. Ces cours seront inscrits dans le système SOCRATE comme étant des cours mutuellement exclusifs. Toutes les facultés ont fourni la liste de cours, sauf la Faculté de droit et la Faculté des sciences de l'éducation. Dans ces deux cas, les facultés sont d'avis qu'il n'y a aucun cours mutuellement exclusif dans leur banque.

Le Comité saisit l'opportunité pour discuter des formulaires CPR-4 (Sommaire d'un nouveau cours) et CPR-5 (Modification d'un cours existant). Il est suggéré que l'on procède à un ajout dans les formulaires afin que l'on puisse indiquer si le cours est mutuellement exclusif ou non. De plus, cette information devrait figurer dans le Répertoire des cours, préférablement dans la banque des cours (à la fin du Répertoire). Cette nouveauté serait lancée lors de préparation du Répertoire en 2015-2016.

Le Comité note deux petites coquilles dans le tableau. Il faut lire GMEC1013 au lieu de CMEC 1013 et GMEC2210 au lieu de CMEC 2210.

Le Comité est satisfait du travail accompli et remercie les facultés pour leur collaboration.

R : 08-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la liste des cours mutuellement exclusifs, liste de 297 cours, telle que présentée dans le document intitulé « Cours mutuellement exclusifs » en date du 15 mai 2014. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

5.4 **Projet de règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées (doc. 46/13-14)**

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

6.1 (5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)

Aucun nouveau document.

6.2 (5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140207

7.1 (15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17 et 17A/13-14)

Aucun nouveau document.

7.2 (22) Répertoires des cours – version électronique et version papier

Aucun nouveau document.

7.3 (23) Modifications des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels) – régime régulier et régime coopératif (doc. 26 et 26A/13-14)

Le Comité passe en revue les réponses de la Faculté d'administration aux quatre points soulevés dans le procès-verbal CPR-140207. Le Comité est satisfait des réponses. Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 09-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADSI3602 Analyse/Conception OO avec UML; ADSI3603 Gest. des besoins/qualité; ADSI4592 Sujets choisis systèmes d'info; et ADSI4604 Gestion des systèmes d'info. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ADSI4551 Aide à la prise de décision; ADSI4591 Sujets choisis systèmes d'info; et ADSI4612 Séminaire en systèmes d'info. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

8.1 **(5.1) Reconfiguration des programmes de biologie – spécialisation (doc. 18 et 18A/13-14)** (suite)

- Le Comité note que si l'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement choisir une liste de cours ou l'autre, il demeure que cette liste est une liste « recommandée ». Est-ce qu'il y a d'autres cours qui pourraient être suivis en lien avec ces deux orientations ? Si oui, lesquels ?
- Dans le formulaire CPR-1, au point 3.1, on peut lire que « *Selon l'une ou l'autre de ces voies, la formation s'enrichit ensuite par la sélection d'autres cours à option. Le jumelage d'un cours à option à l'une ou l'autre des voies n'empêcheraient pas les étudiantes ou les étudiants de l'ajouter aux cours de l'autre voie.* » Le Comité note que le « jumelage » pourrait être une combinaison de cours de la liste « écologie » et de la liste « physiologie/biotechnologie ». Ce jumelage pourrait-il compter 14 crédits et satisfaire aux exigences du programme ?
- Dans le CPR-1, au point 5 (Dérogation), le Comité des programmes note qu'il n'y a pas d'explication par rapport au programme qui pourrait compter jusqu'à 122 crédits. À la lumière des réponses ci-dessus, il serait bien d'expliquer l'impact sur le nombre de crédits nécessaires pour l'obtention du diplôme.
- Dans le CPR-1, au point 5 (Dérogation), le Comité des programmes est d'avis que la formation générale est offerte au complet. Ceci est expliqué dans le tableau 2 du formulaire CPR-11. Le dernier paragraphe du point 5 devrait être réécrit en tenant compte de ceci.

Suivi : Faculté de sciences

8.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de physique – spécialisation (doc. 25 et 25A/13-14)**

Le Comité examine les modifications apportées aux formulaires CPR-1 et CPR-5. Ces modifications sont conformes à celles demandées par le Comité. Le Comité des programmes note que le programme compte 120 crédits et que tous les objectifs de la formation générale sont satisfaits. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 13-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat ès sciences (Spécialisation en physique). »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Note : Les nouveaux cours, les modifications de cours et les abolitions de cours ont été adoptés par le Comité des programmes lors de sa réunion du 24 janvier 2014.

8.3 **(15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (doc. 7/13-14)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206**

9.1 **(14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**

10.1 **(17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1 et 1A/13-14)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

11.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

12.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

12.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**

13.1 **(4.2) Programmes de Mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**14.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**15.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

16. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIEURIE CIVIL, ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE, PROFIL RÉGULIER ET COOPÉRATIF (doc. 47/13-14)

Le Comité passe en revue les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en ingénierie civil, électrique et mécanique, profil régulier et coopératif. Le Comité note que le cours GCIV5650 contient les notions des cours GCIV5620 et GCIV5630 tout en éliminant les redondances et en introduisant un nouveau contenu plus pertinent. Le cours est aussi adapté au cours préalable qui est un nouveau cours du programme reconfiguré.

Le Comité note que les modifications ont été apportées dans les formulaires CPR-2. Or plusieurs cours en gras sont indiqués dans la colonne « proposition de modifications ». Le Comité note que seules les modifications proposées *en relief* sont pertinentes au dossier.

R : 14-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GCIV5640 Hydrologie appliquée; et GCIV5650 Aménagements hydrauliques. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : GCIV2210/GMEC2210 Résistance des matériaux; GELE2211 Électronique analogique; et GMEC2311 Dynamique. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

16. **MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE CIVIL, ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE, PROFIL RÉGULIER ET COOPÉRATIF**
(doc. 47/13-14) (suite)

R : 16-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GCIV5620 Structures hydrauliques; et GCIV5630 Ressources hydrauliques. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

R : 17-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle GCIV. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

R : 18-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en ingénierie civil – régime régulier et régime coopératif. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

17. **RÉVISION DE LA CONDITION D'ADMISSION D – VOLET MATHÉMATIQUES**
(doc. 48/13-14)

Condition D

Le Comité des programmes passe en revue la proposition de modification de la condition D – volet mathématiques des conditions d'admission de l'Université de Moncton. Le Comité note que cette condition d'admission touche des programmes de la Faculté des sciences, de la Faculté d'ingénierie, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires.

Le Comité des programmes examine les motifs qui sous-tendent cette demande. Il appert que l'Université de Moncton est plus exigeante au niveau des mathématiques en demandant le cours terminal du parcours C de mathématiques au secondaire. Une étude démontre que les universités des Maritimes ne demandent pas le cours terminal, mais plutôt le cours précédant le cours terminal.

Le Comité se dit favorable à cette proposition.

**17. RÉVISION DE LA CONDITION D'ADMISSION D – VOLET MATHÉMATIQUES
(doc. 48/13-14) (suite)**

R : 19-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée à la condition D des conditions d'admission à l'Université de Moncton afin que celle-ci se lise, en français et en anglais, comme suit :

Pour le secteur francophone : FRAN10411, MATH30411C, deux cours de science de 12^e année de disciplines différentes parmi BIOL, CHIM et PHYS et un autre cours de 12^e année parmi les listes de cours admissibles;

Pour le secteur anglophone : FI LANG ARTS 120, Pre-Calculus A120 et Pre-Calculus B120 B et deux cours de science de 12^e année de disciplines différentes parmi BIOL120, Chemistry 122 ou Physics 122;

et que l'entrée en vigueur de cette condition soit fixée au 1^{er} juillet 2015. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

Création du cours MATH1073

Le Comité examine la demande de création du cours MATH1073 *Calcul différentiel*. Selon l'explication fournie, ce cours remplacera le cours MATH1063. Afin que le dossier soit complet, le formulaire CPR-6 (Abolition de cours) doit être fourni au Comité des programmes. Le Comité souhaite examiner le formulaire CPR-4 pour MATH1073 et le formulaire CPR-6 pour MATH1063 au même moment. Le Comité note que ce changement entrerait en vigueur en septembre 2015.

Les formulaires peuvent être envoyés au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Suivi : Faculté des sciences

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Création du sigle de cours FSCI et de cinq nouveaux cours facultaires

Le président présente la demande de la Faculté des sciences, soit la création du sigle FSCI et la création de cinq nouveaux cours. Les cours FSCI seront des cours facultaires offerts à l'ensemble des étudiantes et des étudiants de la Faculté.

18.1 **Création du sigle de cours FSCI et de cinq nouveaux cours facultaires** (suite)

Le Comité note que la création d'un sigle et la création de cours accompagnent habituellement une demande de modifications de programme ou la création d'un nouveau programme. Le Comité reconnaît à la lecture du dossier de la reconfiguration des programmes en chimie et en biologie que ces cours seront identifiés dans le profil des programmes reconfigurés. La création de ces cours n'entraîne pas l'ajout d'une ressource professorale.

Le Comité est satisfait des motifs qui justifient la création des cinq cours.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 20-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle FSCI. »

Vote sur R20	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

R : 21-CPR-140609

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : FSCI1003 Init. aux études en sciences; FSCI1333 Calc. symbolique et numérique; FSCI2013 Environnement et monde; FSCI3803 Gestion de la qualité; FSCI3903 Pratique professionnelle. »

Vote sur R21	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

R : 22-CPR-140609

« Sous réserve de la création du sigle FSCI, que le Comité des programmes accepte la création de la banque de cours ayant le sigle FSCI. »

Vote sur R22	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

R : 23-CPR-140609

« Sous réserve de la création du sigle FSCI, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale pour y inclure les cours FSCI1003 et FSCI2013. »

Vote sur R23	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

18.2 **Remerciements**

Céline Surette explique qu'en raison de nouvelles responsabilités, elle souhaite mettre fin à son mandat immédiatement.

Au nom du Comité des programmes, le président remercie madame Surette pour sa contribution au Comité. Les membres du Comité remercient madame Surette pour son dévouement et sa préparation pour les réunions.

Le président remercie chaleureusement monsieur Patrick Maltais qui fut membre du Comité pendant de nombreuses années. Monsieur Maltais prendra sa retraite bientôt et tous les membres en profitent pour lui souhaiter une très belle retraite.

19. **PROCHAINE RÉUNION**

À déterminer.

20. **CLÔTURE**

La séance est levée à 15 h 30.

Contresigné le _____

André Samson, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale